



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Ferréol-les-Neiges**

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS, L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 11 JUIN 2015, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSE.

Sont présents : Mesdames Louise Thouin et Parise Cormier et messieurs Léopold Michel, Mark Cardwell, Réjean Morency, Robert Paquet et Robert Pilote.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Rés. #15-147
Avis de
convocation

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. #15-148
Demande de
subvention -
MTQ

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que la municipalité demande une subvention auprès du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour un montant de 25 000 \$. Ce montant serait affecté à la réfection et au pavage du chemin des Trois-Castors sur une longueur de 100 mètres pour 20 000 \$ et au remplacement d'un ponceau sur l'avenue Royale pour 5 000 \$.

Rés. #15-149
Dépenses -
Association
Domaine du
lac des Trois-
Castors

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses relatives à la demande de certificat d'autorisation pour des travaux de restauration, dragage et amélioration de l'hydrologie des lacs Plante et Racine, réfection du barrage Est du lac Marcoux ainsi que les permis de travaux sur la rive ou le littoral, au montant total de 4 825,45 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte pour le règlement #96-357 (entretien du lac des Trois-Castors).

Retrait d'un
conseiller

Monsieur Léopold Michel se retire de la table du Conseil municipal compte tenu qu'il est directement lié à cette décision.

Rés. #15-150
Demande
CPTAQ

Attendu que le propriétaire du 4271, avenue Royale désire vendre son bâtiment commercial avec une superficie de terrain de 4 617,1 mètres carrés, correspondant au lot 324-1-1;

Attendu que l'acheteur désire modifier l'usage commercial (bar) pour un usage commercial de type garage de mécanique automobile et petits moteurs;

Attendu que le propriétaire souhaite conserver une superficie de 1,94 hectare, soit le lot 324-P;

Attendu que l'usage de mécanique automobile et de petits moteurs est conforme au règlement de zonage no 88-184;

Attendu que le bâtiment est situé à une intersection majeure de la municipalité et visible de la rue principale, soit l'avenue Royale;

Attendu que le comité agricole a soumis ses commentaires à la municipalité;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Ferréol-les-Neiges**

Attendu le lot 324-1-1 est situé en îlot déstructuré, mais que la partie du lot 324 est située en zone agricole viable;

Attendu que le schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré stipule que les règlements d'urbanisme de la municipalité doivent interdire, en zone agricole viable, la subdivision des terres en terrains de moins de 15 hectares;

Attendu que le comité agricole et le comité consultatif d'urbanisme ont exprimé des préoccupations relativement à l'impact visuel de l'usage projeté, garage de mécanique automobile et de petits moteurs;

Attendu que le schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré souhaite ajouter des mesures de protection des paysages;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis le 19 mai 2015, une recommandation défavorable à cette demande;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;

Que la municipalité est contre la subdivision du lot, puisque le schéma d'aménagement interdit la subdivision des terres en terrains de moins de 15 hectares et avise la CPTAQ que malgré que le projet soit conforme au règlement de zonage, elle est contre l'autorisation d'un changement d'usage du 4271, avenue Royale correspondant au lot 324-1-1 puisque cela pourrait entraîner des contraintes et un impact visuel important.

Retour d'un conseiller

Rés. #15-151
Permis PIIA

Monsieur Léopold Michel revient siéger à la table du Conseil municipal.

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur le PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu qu'un promoteur a soumis quatre (4) modèles de résidences unifamiliales jumelées qui vont être déployés dans les différents secteurs de son développement;

Attendu que le Conseil est favorable à accorder une préapprobation de ces modèles à la condition que toutes modifications apportées à ces modèles soient soumises au comité consultatif d'urbanisme et au Conseil municipal;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 9 juin 2015, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Ferréol-les-Neiges**

DU 10 NOVEMBRE 2015

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
44 et 46, rue de Calgary	Construction unifamiliale jumelée	#15-82
32, rue de Turin	Construction unifamiliale isolée	#15-86
27, rue de Nagano	Bâtiment complémentaire (garage détaché)	#15-87
97 et 99, rue de la Cavée	Modification de plans (agrandissement et rénovation)	#15-89
Secteur du Lac	Construction unifamiliale jumelée	#15-83
	Jean Laroche Nord	
Secteur du Versant	Construction unifamiliale jumelée	#15-84
	Moulin Ouest	
Secteur du Versant	Construction unifamiliale jumelée - Moulin Est	#15-85
Secteur du Versant	Construction unifamiliale jumelée	#15-90
	Moulin Ouest (porte de garage)	

Rés. #15-152
Autorisation temporaire - Virage sur le lot 282P

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges reporte la décision relative à l'aménagement temporaire d'une voie de circulation et d'une aire de virage sur le lot 282 P à la compagnie Boralex.

Rés. #15-153
Mandat - Morency société d'avocats

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que la municipalité mandate Morency société d'avocats pour représenter la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges dans le cadre de l'application du règlement sur les nuisances.

Période de questions

La période de questions débute à 19h18 et se termine à 19h38.

Fin de la séance

Levée de la séance à 19 heures 39

Parise Cormier, mairesse

Martin Leith, secrétaire-trésorier